

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINÇAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2023.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Odile DELACOTTE, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

ABSENTS EXCUSES : Fabrice HERBRETEAU ayant donné procuration à Dominique PAILLAT, Franck GUITTON ayant donné procuration à Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT ayant donné procuration à Mickaël MACE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BODIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 17.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2023 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Demande de remboursement exceptionnel de la commune de Sigournais pour la mise en place et la gestion de l'éclairage public au terrain de foot

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Maire de Sigournais a sollicité le Conseil Municipal de Saint Germain de Prinçay, pour une demande exceptionnelle de participation au financement de l'éclairage public du terrain de foot puisque le club regroupe les 2 communes et que les entrainements en soirée n'ont lieu que sur Sigournais du fait du manque d'éclairage à Saint Germain de Prinçay.

La participation demandée est de 7 000 € répartie sur 3 ans représentant 30 % du montant de l'investissement.

M. Benoit AVRIL dit qu'il n'est pas opposé à cette participation, mais demande si nous pouvons légalement participer à l'investissement d'une autre commune ?

La réponse est non : nous ne pouvons financer l'investissement d'une autre commune. S'il doit y avoir une aide, ce sera forcément une participation exceptionnelle de fonctionnement.

M. Benoit AVRIL demande si la commune de Sigournais continue de faire payer les charges d'eau et électricité du club de football ? Monsieur le Maire répond que non.

M. Jean Yves LOISEAU demande combien nous versons chaque année au club ? 1000 € est répondu par l'assemblée.

Mme Nathalie BIZET dit qu'elle a le sentiment qu'avec la commune de Sigournais c'est toujours dans le même sens. Monsieur Le Maire répond que non, qu'il ne faut pas oublier que la commune de Sigournais contribue correctement à l'accueil de loisirs et périscolaire géré par Familles Rurales.

Mme Catherine GOURMAUD dit qu'il ne faut pas confondre investissement et fonctionnement.

M. Dominique PAILLAT dit qu'à ce jour nous n'avons pas l'intention de mettre de l'éclairage sur le terrain de foot communal et qu'en effet indirectement nous profitons de la structure voisine.

Mme Catherine GOURMAUD précise que tout investissement passe par des demandes de subventions afin de diminuer les coûts.

Arrivée de Laure ROUET à 20h25.

Mme Catherine GOURMAUD dit qu'il faut faire attention au précédent et que nous pouvons avoir une demande similaire avec le Club de Basket

M. Jean Yves LOISEAU demande si dans l'avenir nous ne serons pas obligés de verser des frais de fonctionnement pour leur terrain foot ? Aucune réponse n'est apportée

Après présentation du dossier et discussion de l'assemblée, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Mme Nathalie BIZET demande si on peut sursoir le temps de savoir le coût définitif de l'investissement et si d'éventuelles subventions ont été versées ? Monsieur le Maire répond que non les travaux étant en cours, le montant est désormais figé.

Monsieur le Maire fait procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (9 ABSTENTIONS, 5 NON et 3 OUI) :

- décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle à la commune de SIGOURNAIS pour l'éclairage du terrain de foot ;
- charge Monsieur le Maire d'informer le Conseil Municipal de Sigournais.

VOIRIE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2- Tarif assainissement 2024

Comme tous les ans, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur la redevance assainissement pour l'année 2024. Les tarifs 2023 votés l'année dernière sont les suivants :

- 1.26 € la redevance par m3 d'eau consommée et 39.86 € de part fixe ;
- Et le forfait puits :
- Si alimentation en eau potable exclusivement par un puits ou un forage la redevance sera égale à une part fixe par foyer et un forfait de 25 m3 par personne vivant au foyer au tarif en vigueur sur la commune.
- Si alimentation en eau potable mixte (puits ou forage et service d'eau public) la redevance sera égale à une part fixe et un forfait de consommation de 25 m3 par personne au tarif en vigueur lorsque la consommation du service public d'eau potable sera inférieure à ce forfait.

Pour mémoire aucune augmentation n'a été faite l'année dernière.

Il informe également qu'à compter de 2025 la compétence sera transférée à l'intercommunalité et qu'une harmonisation des tarifs sera faite ?

Compte tenu que nous n'avons pas de besoin de financement, il propose à l'assemblée de laisser les mêmes tarifs.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il convient de définir le montant de la participation à l'assainissement collectif (PAC) pour 2024. Actuellement la PAC est d'un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident de :

- conserver le tarif PAC (participation à 1 000.00 € pour l'année 2024) ;
- conserver les mêmes tarifs que l'année 2023 à savoir : 1.26 € la redevance par m3 d'eau consommée et 39.86 € de part fixe pour l'année 2024 ;
- laisser le forfait puits tel qu'il est exposé ci-dessus.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après échange avec le maître d'œuvre, nous attendons la fin des enquêtes distribuées sur la Rue Louis Marchegay pour avoir une estimation au plus juste. Ce point est reporté à la prochaine séance de Conseil Municipal de novembre.

BATIMENTS

3- Tarifs de salle pour 2024

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de revoir pour l'année 2024 les tarifs de la salle polyvalente et d'instaurer les tarifs de la salle des Boutons d'Or depuis sa rénovation.

Monsieur le Maire donne lecture des deux propositions de tarifs faites (évolution de 2 ou 5%) et précise que ces dernières ne sont pas figées et peuvent être différentes.

Il informe également l'assemblée des tarifs pratiqués sur les communes voisines les plus proches (SIGOURNAIS et SAINT PROUANT).

De plus, Monsieur le Maire demande si les agents communaux peuvent prétendre aux tarifs communaux pour l'ensemble des salles louées.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité des membres (16 POUR et 1 NON) décide :

- de fixer les tarifs 2024 des produits des salles comme tels :

Tarifs Casse ou Perte Vaisselle salle polyvalente et boutons d'Or

LIBELLE	Tarif
Louche	3,50 €
Grande cuillère	4,50 €
Cuillère à café	0,50 €
Fourchette - cuillère – couteau	0,40 €
Couverts de service	2,50 €
Couteau de cuisine	13,00 €
Couteau à pain	4,00 €
Pelle à gâteau	9,00 €
Tire-Bouchon	2.50 €
Tasse à café (petite ou grande)	1,50 €
Mugs	2.00 €
Verre à pied	2,00 €

Verre ordinaire	0,50 €
Verre flutes	1,50 €
Cafetière inox 2	20,00 €
Carafe carrée 1l / pichet verre 1 l / pichet lait	2,50 €
Assiette creuse, plate, à dessert	2,50 €
Plateau de service	8,00 €
Bac inox rectangulaire	40,00 €
Plat inox ovale / plat poisson / saucière	8,00 €
Plat rond	5,00 €
Saladier inox	12,00 €
Corbeille à pain	4,00 €
Planche à découper	30,00 €

Tarifs de location de la salle Polyvalente (location salle avec vaisselle incluse)

Types de manifestations	Désignation salles	St Germain de Prinçay / Sigournais / personnel communal		Hors commune à l'exception de Sigournais	
		Journée 2024	WE 2024	Journée 2024	WE 2024
PARTICULIERS					
Vin d'honneur	Salle des Fêtes	174,00 €	260,00 €	260,00 €	388,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar*	315,00 €	495,00 €		
	Salle du Foyer Rural	170,00 €	265,00 €	265,00 €	388,00 €
Repas, banquet, pique-nique...	Salle des Fêtes	203,00 €	317,00 €	317,00 €	459,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar*	349,00 €	546,00 €		
	Salle du Foyer Rural	203,00 €	317,00 €	317,00 €	459,00 €
ASSOCIATIONS					
Manifestations a but lucratif (loto, concours belote, théâtre.) (sous réserve de l'avis du Conseil Municipal pour les associations hors commune)	Salle des Fêtes	203,00 €	310,00 €	310,00 €	459,00 €
	Salle des fetes (une séance de variété ou séance théâtre)	69,00 €	102,00 €		
	Salle des Fêtes et hall bar*	248,00 €	383,00 €	383,00 €	568,00 €
	Salle du Foyer Rural	203,00 €	310,00 €	310,00 €	459,00 €
	Salle des Sports	203,00 €	310,00 €	310,00 €	459,00 €
	Salle des Sports et Foyer Rural	315,00 €	485,00 €	485,00 €	721,00 €
Manifestations à but non lucratif	Salle des Fêtes			129,00 €	223,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar*				
	Salle du Foyer Rural			129,00 €	223,00 €
	Salle des Sports				
	Salle des Sports et Foyer Rural				
ENTREPRISES					

Vin d'honneur	Salle des Fêtes	237,00 €	368,00 €	368,00 €	525,00 €
	Salle du Foyer Rural	237,00 €	368,00 €	368,00 €	525,00 €
Réunion, congrès, séminaire	Salle des Fêtes	315,00 €	495,00 €	495,00 €	707,00 €
	Salle du Foyer Rural	315,00 €	495,00 €	495,00 €	707,00 €

Tarifs salle des Boutons d'Or (location salle avec vaisselle incluse)

Types de manifestations	St Germain de Prinçay / Sigournais / Personnel communal		Hors commune à l'exception de Sigournais	
	Journée 2024	WE 2024	Journée 2024	WE 2024
PARTICULIERS				
Vin d'honneur ou manifestation courte (demi-journée)	80,00 €		160,00 €	
Repas, banquet, pique-nique...	120,00 €	200,00 €	240,00 €	400,00 €
ASSOCIATIONS				
Manifestations à but lucratif (sous réserve de l'avis du Conseil Municipal pour les associations hors commune)	150,00 €	220,00 €	300,00 €	440,00 €
Manifestations à but non lucratif	Gratuit			
ENTREPRISES				
Vin d'honneur ou réunion courte (demi-journée)	120,00 €		240,00 €	
Réunion, congrès, séminaire	160,00 €		320,00 €	

- précise que la location des salles est payable en deux fois (acompte de 75 % au moment de la réservation et solde après location de 25 %).
- conserve un tarif nettoyage insuffisant à 300 € quel que soit la salle louée.
- donne son accord pour que les tarifs applicables aux Germinois s'appliquent également au personnel communal.

4- Instauration du règlement de la salle des Boutons d'Or

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la location de la salle des Boutons d'Or, il convient de définir un nouveau règlement intérieur.

Une lecture du projet de règlement est faite.

M. Benoit AVRIL précise qu'il convient de rectifier l'article 3 relatif aux tarifs et notamment le paragraphe lié aux fausses déclarations d'adresse pour bénéficier du tarif préférentiel puisque selon la grille votée précédemment l'administré a plus d'avantage à faire une fausse déclaration et payer la pénalité plutôt que de payer le tarif hors commune.

Monsieur le Maire prend acte et propose de modifier comme suit : « En cas de fausse déclaration, une majoration de 50% du tarif différentiel entre le tarif Germinois et Sigournaisiens et le tarif extérieur sera appliqué ».

Mme Laure ROUET demande à ajouter que les chiens d'aveugles sont autorisés ? La réponse est oui.

Après présentation et demande d'ajout de certaines mentions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve :

- le règlement de la salle des Boutons d'Or tel que présenté et annexé à la présente décision.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au dossier.

5- Avenant pour la réhabilitation des 12 logements des Cœurs Vendéens.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements à la cité des Cœurs Vendéens, nous avons réceptionné un avenant n°1 en plus-value au lot 9 électricité courants faibles chauffage électrique pour le passage d'un circuit de terre conforme par logement pour la somme de 1 152.00 € H.T. soit 1 382.40 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté 95 112.54 € H.T. soit 114 135.05 € T.T.C.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte l'avenant n°1 relatif lot 9 électricité courants faibles chauffage électrique pour le montant inscrit ci-dessus relatif à réhabilitation des 12 logements des Cœurs Vendéens ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

6- Avenants pour la transformation d'une maison d'habitation en Maison d'Assistants Maternelles

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de la MAM, nous avons réceptionné des avenants pour la mise en place d'un sanitaire supplémentaire en rez-de-chaussée :

- avenant n°1 en plus-value au lot 9 chauffage ventilation plomberie pour l'ajout des équipements et ventilation pour la somme de 1 682.32 € H.T. soit 2 018.78 € T.T.C

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 32 566.45 € H.T. soit 39 079.74 € T.T.C.

- avenant n°1 en plus-value au lot 6 menuiseries intérieures pour l'ajout d'une porte pour la somme de 762.59 € H.T soit 915.11 € T.T.C

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 25 175.58 € H.T. soit 30 211.05 € T.T.C.

Il précise que d'autres avenants sont en cours de rédaction pour cet ajout (cloison, faïence, éclairage).

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte les avenants n°1 relatifs aux lots 9 chauffage ventilation plomberie et 6 menuiseries intérieures pour les montants inscrits ci-dessus relatif à la transformation d'une maison d'habitation en Maison d'Assistants Maternelles ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

7- Avenants au marché de réaménagement de la partie kinésithérapie du Cabinet Médical du Pré doré

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux du cabinet Médical, nous avons réceptionné plusieurs avenants :

- un avenant n°1 en plus-value au lot 5 VMC plomberie climatisation, pour la mise en place d'un WC suspendu au lieu d'un modèle sur pied pour la somme de 543.74 € H.T. soit 652.49 € T.T.C

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 21 835.41 € H.T. soit 26 202.49 € T.T.C.

- un avenant n°1 en plus-value au lot 1 menuiseries extérieures pour la mise en place de volets roulants électriques au lieu des manuels initialement prévus au marché pour la somme de 981.00 € H.T soit 1 177.20 € T.T.C

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 17 706.14 € H.T. soit 21247.37 € T.T.C.

- un avenant n°1 en plus-value au lot 3 sols souples pour la mise en place de faïence dans les sanitaires existants pour la somme de 1180.02 € H.T soit 1 416.02 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 10 647.76 € H.T. soit 12 777.31 € T.T.C.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte les avenants n°1 relatifs aux lots 5 VMC plomberie climatisation, 1 menuiseries extérieures et 3 sols souples pour les montants inscrits ci-dessus relatifs au réaménagement de la partie kinésithérapie du cabinet médical ;

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DECISIONS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
46	Reliures Registres Etat Civil	FABREGUE DUO Rue de la Fontaine Tanche Bois Joli 10 87500 Saint Yrieix la Perche	306.00€ H.T +12 € fdp soit 381.60 € T.T.C	20/09/2023

-en matière de cession de bien de gré à gré :

Numéro	Objet de la cession	Acquéreur	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
45	Ancien bureau du cabinet médical	Ecole Epiphanie 15 rue des dames 85110 PUYBELLIARD	10.00 €	07/09/2023
47	6 Tables de la salle des Boutons d'Or	JULIOT ELECTRICITE – PA La Mongie 6 Impasse du Moulin 85140 ESSARTS EN BOCAGE	360.00 €	27/09/2023

QUESTIONS DIVERSES et PAROLES AUX ADJOINTS

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons été destinataire d'un courrier du Préfet, le programme Village d'avenir. Ce dernier vise à apporter un soutien aux collectivités rurales de moins de 3 500 habitants dans l'ingénierie pour des projets portant sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique. Il rappelle que selon le plan pluriannuel d'investissement fait en début de mandat, l'école publique pourra entrer dans ce programme. Après discussion l'assemblée donne son accord pour candidater. 10 à 15 communes pourraient être retenues à l'échelle du département.

Journées de l'environnement : une demi-journée ramassage des déchets est programmée sur la commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY le jeudi 5 octobre. En plus des particuliers conviés, l'ensemble des élèves des écoles y participeront. Ils seront encadrés par les membres de la brigade verte et le club des retraités.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de plusieurs évènements ou invitations à venir :
- le 11 novembre avec la cérémonie mais aussi les plantations au Jardin de la Mémoire (11 soldats décédés en 1915) ;
- soirée des bénévoles le jeudi 16 novembre au foyer rural.

Commission Communication / Culture et Loisirs : Mme Lauret ROUET informe que le lancement de l'écho est fait, qu'une nouvelle édition se profile avec un changement de trame.

- La Murder Party du 30 septembre au Temple, a été très appréciée par les participants. Dans la continuité, la commission culture et loisirs propose le mois de l'enquête avec des temps d'animation à la bibliothèque et notamment une exposition sur les polars nordiques, un après-midi jeux (type cluedo) et autres animations enfants.

Le dispositif argent de poche est renouvelé pour les 24 et 26 octobre prochain avec comme mission principale les plantations et si la météo ne le permet pas, le transfert des archives communales.

- Le transfo de la rue de la Métairie est terminé.
- Les soirées jeux vont reprendre chaque 2^e jeudi de chaque mois, la première soirée est prévue le 12 octobre à 20h au foyer rural.

Commission Affaires Sociales et CCAS : Mme Catherine GOURMAUD rappelle que le mois d'octobre est chargé avec différents évènements :

- la marche de la Joséphine : le parcours de 5kms est fléché ;
- le mois Bleu : plusieurs actions sont menées sur le territoire, sur la commune il faut retenir la fête de l'automne et l'exposition sur l'école d'autrefois faite par Emmanuelle SOURISSEAU dans le cadre des ateliers convivialités.
- Pour rappel les ateliers numériques sont ouverts à tous et gratuits, depuis la rentrée seules 3 personnes y participent, un bilan va être dressé le 12 octobre prochain à défaut de participants, les ateliers risquent de ne plus être sur la commune.

Dans le cadre des affaires sociales, elle informe :

- de la satisfaction des menus au restaurant scolaire avec Convivio. Les enfants semblent apprécier les repas préparés.
- Une rencontre avec les 3 assistantes maternelles de la MAM est programmée lundi 9 octobre à 15h30 en mairie
- La conférence des financeurs se réunira le 19 octobre prochain à Saint Germain de Prinçay pour une rencontre de territoire.
- La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay lance un dispositif « Santé Mentale ». La réunion de lancement du dispositif est fixée le 16 octobre prochain.

Commission Voirie : M. Philippe RIPAUD informe que les travaux de voirie du lotissement le Tail se poursuivent, les candélabres ont été posés. Aucun retard n'est à ce jour constaté.

Les travaux de voirie 2023 sont en cours dans différents lieux dits, pour mémoire c'est la société EIFFAGE qui les effectuent.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 6 novembre 2023**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Vu le secrétaire de séance,
Françoise BODIN.

Certifié exact,
Le Maire, Dominique PAILLAT.